

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 183

présenté par

Mme Houplain, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« lieux »

insérer les mots :

« , à l'exception de tous moyens de transports en commun régionaux ou inter-régionaux, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L'objet de cet amendement est d'exclure expressément le passe vaccinal de tous types de transports en commun, qu'ils soient régionaux ou inter-régionaux.